



PROGRAMME D'ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Disposition de Formation - Délai souhaité : 13 mois

PHASE 01 PRÉALABLE AU PERMIS D'APPRENTI-CONDUCTEUR	PHASE 02 CONDUITE DIRIGÉE	PHASE 03 CONDUITE SEMI-DIRIGÉE	PHASE 04 CONDUITE SEMI-DIRIGÉE À AUTONOME
4 SEMAINES MINIMUM	4 SEMAINES MINIMUM	8 SEMAINES MINIMUM	8 SEMAINES MINIMUM
 1 LE VÉHICULE	 6 CONDUITE ACCOMPAGNÉE	 8 VITESSE	 11 FATIGUE ET DISTRACTIONS
 2 LE CONDUCTEUR	 SORTIE 1  SORTIE 2	 SORTIE 5  SORTIE 6	 SORTIE 11  SORTIE 12  SORTIE 13
 3 L'ENVIRONNEMENT	 7 STRATÉGIE OEA	 9 PARTAGE DE LA ROUTE	 12 ÉCOCONDUITE
 4 COMPORTEMENTS À RISQUES	 SORTIE 3  SORTIE 4	 SORTIE 7  SORTIE 8	EXAMEN THÉORIQUE (SAAQ)
 5 ÉVALUATION		 10 ALCOOL ET DROGUES	 SORTIE 14  SORTIE 15 : SYNTHÈSE
ATTESTATION DE L'ÉCOLE PERMIS-APPRENTI SAAQ	DÉLAI MINIMUM DE 12 MOIS		EXAMEN PRATIQUE (SAAQ)
	DÉLAI MINIMUM DE 10 MOIS		

4 COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

1. Établir le profil d'un conducteur au comportement sécuritaire, coopératif et responsable

2. Manœuvrer un véhicule de promenade

3. Partager la route

4. Utiliser le réseau routier de façon autonome et responsable